



Gros changement grande questions!!!!

Par **tdu24**, le **05/11/2008** à **13:59**

Bonjour a tous, je suis actuellement salarié et actionnaire minoritaire d'une SARL dont le gérant majoritaire est ma compagne. Faute d'activités suffisantes nous avons décidé mon licenciement économique, chose qui est en cours, nous envisageons aussi de mettre notre SARL en sommeil MAIS: GRAND CHANGEMENT, GRANDES QUESTIONS. Est-il possible de garder notre SARL ouverte et sans salariés? Est-il possible d'avoir une activité commerciale :(vendre non prestations de services, organiser le bon déroulement de ces services, facturer ces services et sous quelle forme) ? Quelle couverture sociale aurions-nous ? J'ai bien d'autres questions mais à chaque message suffit sa peine. Merci de vos réponses

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **14:09**

Bonjour,

Pour répondre rapidement à vos questions :

- vous pouvez tout à fait conserver votre SARL sans aucun salarié ;
- vous pouvez avoir une activité commerciale puisque c'est précisément l'objet d'une société commerciale (par opposition à une société civile) ;
- vous vendez vos services et vous émettez des factures payables par vos clients, avec le n° RCS de votre société, son n° de TVA et toutes les autres mentions devant impérativement figurer sur des factures ;
- pour votre statut, la gérante majoritaire doit déjà être affiliée au régime des TNS (travailleurs non salariés) puisqu'elle est majoritaire, donc rien à faire d'autre de ce côté ; en ce qui vous concerne, puisque vous étiez salarié, vous allez bénéficier de la couverture des salariés

pendant une certaine période (deux ans d'après mes souvenirs, à vérifier).

Cordialement,
Juri15

Par **tdu24**, le **05/11/2008** à **14:40**

Juri15, bonjour et merci pour votre réponse aussi rapide. Puis-je continuer avec vous pour mes autres interrogations ou repasser par le forum?

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **11:30**

Copier-coller du message de tdu24, en date du 06.11.2008

je vais donc être licencié économique de ma SARL mais je vais garder une activité commerciale et être aux ASEDIC. Comment ça marche.

Je vais avoir cette activité commerciale pour ma SARL, quelles vont être ces charges et quelle couverture sociale ? Comment ça marche?

Je suis un peu perdu je connais bien mon métier mais pas tous ces aspects. Merci de vos réponses car j'ai grand besoin d'aide à ce sujet.

A tdu24,

Merci de ne pas ouvrir un autre topic mais de continuer vos demandes en cliquant simplement sur "répondre".

Cordialement.